

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1918

Une lutte ardente a lieu, depuis des mois, dans la coulisse, entre le gouvernement impérial d'une part et le Comité National belge (**Note** : de Secours et d'Alimentation) de l'autre, celui-ci fermement soutenu par les ministres d'Espagne et de Hollande (**Note**) à Bruxelles.

Dans toutes les revendications qu'il fait valoir au nom de la Belgique occupée, le président du Comité National, M. Francqui, s'appuie sur le marquis de Villalobar comme sur du roc : le représentant du roi d'Espagne le soutient avec toute la force que lui donne une situation diplomatique exceptionnelle. Aussi, dans la lutte dont je parle, M. Francqui en est-il arrivé à traiter avec l'autorité allemande sur le pied de puissance à puissance, par l'intermédiaire des ministres étrangers qui se sont constitués ses boucliers. Les réunions où l'on règle la conduite à suivre ont généralement lieu en l'hôtel de la légation espagnole, rue Archimède. Il n'est pas rare de voir alignées à la porte de cet hôtel, dix, douze automobiles portant à l'avant le drapelet du C.H.N. (Comité hispano-néerlandais) (**Note**) ; et souvent

elles y sont encore à une heure avancée de la nuit. Là se débattent, quand l'ennemi veut y porter atteinte, les formidables intérêts dont le Comité National a la garde.

C'est que le Comité National est une puissance dans l'Etat ; il est le seul grand organisme belge resté debout ici, devant l'envahisseur, et celui-ci enrage de ne pouvoir le faire marcher au doigt et à l'oeil. N'osant pas, vu les engagements qu'il a pris au début de l'occupation de respecter cet organisme, l'attaquer directement, il le laisse diffamer par l'immonde petite presse de chantage qui a poussé sur le fumier de la censure (**Note**) comme des champignons de nuit.

Les ministres étrangers en ont fait une affaire personnelle, et ils ont écrit au baron von der Lancken (**Note**) :

« Nous avons eu le regret de devoir signaler dernièrement à l'attention de Votre Excellence la campagne menée par le parti activiste flamingant contre l'oeuvre de ravitaillement et de secours patronnée par les gouvernements neutres que nous avons l'honneur de représenter ; nous n'avons pu nous empêcher à cette occasion, de dire l'impression pénible que nous ressentions du fait que cette campagne de méchanceté et de calomnies, inspirée par un mobile exclusivement politique, trouve, nous dit-on, un appui chez certains fonctionnaires du gouvernement général : les réunions convoquées dans le but clairement exprimé d'attaquer notre oeuvre ne peuvent du reste être tenues qu'avec

l'autorisation du pouvoir occupant, et des écrits qui déversent l'outrage sur elle ne peuvent non plus être publics qu'avec l'agrément de la censure allemande.

Il ne nous est jamais venu à l'esprit que, nous sachant liés ainsi que nos gouvernements par les engagements que nous avons pris à l'égard du gouvernement impérial, et que nous sommes résolus à observer toujours, certains organes de l'autorité allemande eussent pu sciemment prêter la main à des attaques injustes que nous sommes condamnés à subir sans pouvoir les relever ni y répondre. Nous étions convaincus – et l'entretien que nous venions d'avoir avec S. Exc. M. le Gouverneur Général nous confirmait dans cette opinion – que de tels agissements ne pouvaient être que le fait de fonctionnaires subalternes ignorant les intentions de leurs chefs et se laissant égarer à des excès de zèle pour le moins intempestifs.

La situation que ces attaques répétées et la campagne systématique dont elles sont la manifestation créent aux ministres des puissances neutres protectrices du Comité National devient de jour en jour plus délicate et plus difficile.

A raison du caractère que lui ont donné ses fondateurs et du patronage que nos gouvernements lui ont accordé, le Comité National est un organisme neutre ; comme tel il est et doit rester en dehors des querelles politiques qui peuvent diviser les Belges : c'est seulement par la stricte observation de cette condition que les puissances neutres sont à même de tenir les engagements qu'elles ont pris, à ce point de vue, à l'égard de tous les gouvernements intéressés au ravitaillement de la Belgique. En tolérant et même en favorisant, comme elle le fait, les attaques contre le

Comité National, la censure allemande porte atteinte à ce caractère essentiel de neutralité. Nous avons la certitude que nos gouvernements seraient vivement émus d'apprendre que l'oeuvre humanitaire internationale à laquelle ils accordèrent leur protection est transformée en Belgique en un enjeu de politique intérieure. »

L'autorité allemande attendit avant de répondre. Non seulement elle espérait que l'oeuvre de division entreprise par ses soins en Belgique trouverait chaque jour un nouvel aliment dans les basses calomnies dirigées contre le Comité National, mais elle rêvait en outre d'un vaste plan de réquisition de tous les vivres de provenance indigène belge, sans exception, pour en confier la vente à des magasins activistes, en dehors de tout contrôle du Comité National.

Harcelé par le marquis de Villalobar, le baron von der Lancken finit cependant par lui répondre ceci (1) :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de recevoir les lettres que vous avez bien voulu me faire parvenir concernant l'attitude de certains journaux envers le Comité National, dont vous croyez devoir rendre responsable la censure allemande. Je me suis mis en rapport à ce sujet avec les autorités chargées de la censure des quotidiens qui ont examiné avec soin la question traitée dans vos lettres. J'ai l'honneur de résumer ci-après le sens des entretiens qui ont eu lieu à ce propos :

Examinant d'abord la question de principe, le

service de la censure estime que son activité doit être considérée comme absolument négative : qu'il est en effet chargé d'empêcher des publications contraires aux intérêts militaires allemands, mais qu'il n'a point pour mission de s'immiscer dans des discussions au sujet de prétendus défauts d'organisations belges. La censure décline aussi toute responsabilité pour des critiques paraissant dans les journaux, les opinions exprimées dans la presse et tolérées par la censure n'étant nullement à considérer comme représentant l'opinion des autorités occupantes.

Ceci étant exposé, le service de la censure s'est toutefois déclaré disposé, sur mes instances, à donner à ses organes dans les provinces, au sujet des articles concernant le Comité National des instructions plus précises qu'il ne paraît en avoir donné jusqu'à présent. Il affirme toutefois à ce propos l'impossibilité pratique d'empêcher l'expression de toute opinion au sujet des questions intéressant le ravitaillement. Il croit aussi que dans certains cas, une critique émanant de la population peut même être utile aux dirigeants du Comité National et leur faciliter la surveillance de leurs nombreuses sous-organisations dans le pays. Si, par exemple, certains organes du Comité National devaient se servir de leurs fonctions dans un but politique ou s'ils devaient commettre d'autres actes en contradiction avec les règlements du Comité ou les desseins de ses dirigeants, ceux-ci seraient renseignés par les journaux sur des faits qu'ils auraient peut-être ignorés sans cette publication et trouveraient ainsi l'occasion de sévir.

J'ai insisté que pareille critique devait toutefois, par le contenu et par la forme, se tenir dans des limites convenables : ainsi, notamment, des critiques

injustifiées, des attaques personnelles contre des dirigeants du Comité et en général une campagne de presse systématique et tendancieuse contre l'oeuvre du ravitaillement ne devraient pas être tolérées. J'ai obtenu qu'à ce sujet des instructions aussi précises que possible soient données aux censeurs dans les provinces.

Le service de la censure a toutefois attiré à ce propos mon attention sur la difficulté et la diversité de la tâche qui incombe aux censeurs des quotidiens. Il m'a fait remarquer que malgré sa bonne volonté, il ne pouvait donner la garantie que de temps à autre un article qui dépasserait peut-être de l'avis du Comité National la limite ci-dessus tracée, ne parvienne à passer le contrôle, soit que le fonctionnaire qui en est chargé n'ait pu se rendre compte de la portée de la publication, soit que certains détails aient échappé à sa compétence ou à son attention.

Dans le cas où le Comité estimerait que des reproches injustifiés lui ont été adressés par des journaux – qu'il s'agisse de malentendus ou d'attaques tendancieuses, et que le censeur n'aurait pu reconnaître comme tels –, il me semble et la direction de la censure s'est ralliée à mon avis, que rien n'empêche le Comité de répondre par la même voie et de réfuter ainsi des accusations qui lui paraîtraient infondées. La presse est ouverte en ce cas au Comité National comme elle l'est à toutes les voix qui émanent de la population dans des questions concernant les intérêts publics.

J'espère que les considérations qui précèdent répondent aux désirs que vous, avez bien voulu me transmettre, tenant compte et des difficultés que rencontre l'administration dans l'accomplissement de sa tâche et de l'intérêt que présente pour la population de

ce pays l'oeuvre dont vous avez bien voulu assumer le protectorat. »

Ce procédé, pour tenir les calomniateurs en respect, avait été imaginé par le marquis de Villalobar et M. Francqui. Suggéré par le ministre d'Espagne au baron von der Lancken celui-ci ne put faire autrement que l'admettre. Et aussitôt, les deux ministres étrangers prenant en mains la cause du Comité National décidèrent d'exercer eux-mêmes ce droit de réponse. Ils le firent sur le ton qui convient à de hautes personnalités diplomatiques s'adressant à de bas folliculaires. Coup sur coup, ils contraignirent toute une série de journaux de Bruxelles et de province à insérer des notes signées de leurs noms affirmant que tels et tels articles sont « *inexacts, faux et tendancieusement calomnieux* », et ajoutant « *ne pas comprendre comment, dans les circonstances difficiles que le pays traverse, on puisse systématiquement calomnier des hommes qui se dévouent depuis quatre ans avec le plus grand désintéressement au soulagement de leurs concitoyens et chercher à détruire ainsi la confiance méritée que la population doit avoir en eux pour leur permettre de mener à bien la tâche difficile qu'ils ont acceptée dans un esprit de pure solidarité sociale* ».

La conséquence de cette intervention ne s'est pas fait attendre. Les calomnies directes ont

cessé. Mais il était à prévoir que les vilénies prendraient une autre forme. Tous les journaux ont dès lors attaqué et diffamé les comités en général, sans spécifier lequel (il y en a des centaines). La censure allemande a laissé faire. Mais le public, éclairé par les deux douzaines de démentis que les ministres étrangers distribuèrent à droite et à gauche, sut désormais à quoi s'en tenir.

Dans la question de la monopolisation des vivres indigènes au profit des magasins activistes, l'échec allemand a été complet. Averti de ce qui se tramait, le gouvernement anglais télégraphia à Madrid et, sur l'heure, M. Dato, chef du gouvernement espagnol, télégraphia à Bruxelles pour réclamer des explications. Le ministre de Villalobar ne cacha pas à l'autorité allemande que si les vivres de provenance indigène belge étaient, au mépris de la mission de contrôle international dont la Hollande et l'Espagne sont chargées, transformés en un instrument de pression politique au profit d'un des belligérants, les plus graves incidents diplomatiques devenaient inévitables.

L'Allemagne vient de s'incliner devant cet ultimatum. Une fois de plus, dans cette lutte de tous les jours, c'est le Comité National qui a le dessus.

(1) Lettre en date du 20 juin 1918.

Notes de Bernard GOORDEN.

Lisez « **Les ministres protecteurs** » (le marquis de Villalobar pour l'Espagne, Brand Whitlock pour les Etats-Unis et Maurice van Vollenhoven pour les Pays-Bas) par Georges **RENCY**, qui constitue le chapitre **XII** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 135-138) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20MINISTRES%20PROTECTEURS%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp135-138.pdf>

Lisez « *La déportation d'ouvriers belges en Allemagne. Action de Villalobar* », chapitre 16, extrait et traduit d'après Álvaro **LOZANO**, **El marqués de Villalobar. Labor diplomática 1910-1918** (Madrid, Ediciones El Viso ; 2009). Travail abondamment documenté (notes, hyperliens) :

<http://www.idesetautres.be/upload/ALVARO%20LOZANO%20DEPORTATION%20OUVRIERS%20BELGES%20EN%20ALLEMAGNE%201916-1917%20LABOR%20DIPLOMATICA%20MARQUES%20VILLALOBAR.pdf>

VAN BOSSTRAETEN, Truus ; **Beziet maar beschermd. België en de markies van Villalobar tijdens de Eerste Wereldoorlog** ; Leuven, Acco ; 2008, 192 bladzijden. (ISBN 9789033471162)

Maurice [M.W.R.] **van Vollenhoven**, **Les vraies ambassades : Considérations sur la vie,**

souvenirs d'un diplomate ; Bruxelles, Elsevier ; 1954 (deuxième édition), 308 p. (traduction de l'original de *Memoires, beschouwingen, belevenissen, reizen en anecdoten*, 1948, en partie raccourcie, en partie développé) :

<http://www.idesetautres.be/upload/Maurice%20van%20VOLLENHOVEN%20EN%20BELGIQUE%20PENDANT%20LA%20PREMIERE%20GUERRE%20MONDIALE%20VRAIES%20AMBASSADES%201954.pdf>

Nous en avons extrait « *En Belgique pendant la première guerre mondiale* » pages 151-218, se subdivisant en : L'Occupation, pages 151-152 ; situation juridique des représentants des pays neutres en Belgique occupée, pages 152-160 ; le droit d'asile, page 161 ; les sujets neutres, pages 161-162 ; les gouverneurs généraux, pages 162-163 ; débuts de l'occupation, pages 163-164 ; protection des Français, page 165 ; protection des Belges, pages 165-167 ; questions de nationalité, pages 167-169 ; incidents de frontière, page 169 ; questions d'extradition, pages 169-170 ; voyage dangereux, pages 170-172 ; la Belgique en flammes, mes compatriotes en danger, pages 172-173 ; Louvain, pages 173-176 ; Dinant, pages 176-178 ; incendies et crimes, page 178 ; faits divers, pages 178-179 ; moments pénibles, pages 179-180 ; le Comité National de Secours et d'Alimentation, pages 180-185 ; les ministres-protecteurs, pages 186-187 ; évacuations dans le

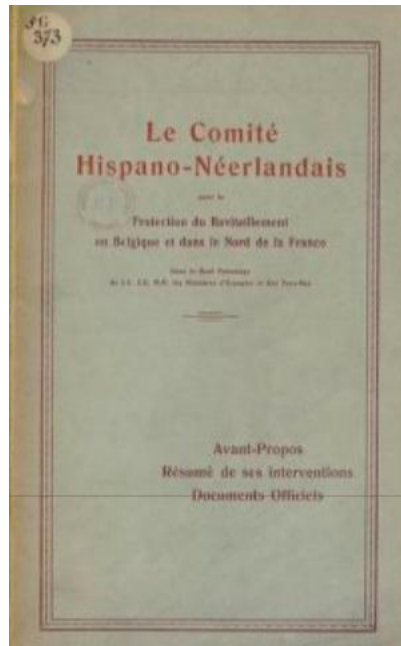
Nord de la France, pages 187-190 ; relations entre diplomates, pages 190-191 ; le grand Cardinal (Mercier), pages 191-192 ; Miss Edith Cavell, pages 192-194 ; les déportations, pages 194-195 ; la magistrature et l'occupation, pages 195-197 ; comment la destruction des charbonnages belges fut évitée en 1918, pages 197-199 ; intermédiaire entre le Conseil des Soldats et Ouvriers allemands et les autorités belges, pages 199-207 ; ma mère et la guerre, page 207 ; défense des intérêts étrangers (grecs, turcs, anglais, allemands), pages 207-208 ; anecdotes, pages 211-213. La guerre 1914-1918, pages 213-214 ; le comte Berchtold, pages 213-214 ; l'empereur aux Pays-Bas en 1918, pages 214-218. Luxembourg, pages 218-219.

« A la place de la *Commission for Relief in Belgium*, fut fondé le **Comité Hispano-Néerlandais** » in ***Le marquis de Villalobar, premier Ambassadeur d'Espagne en Belgique*** :

<http://www.exteriores.gob.es/Embajadas/BRUSELAS/fr/Ambassade/Pages/MarquesVillalobar.aspx>

Le Comité Hispano-néerlandais pour la protection du ravitaillement en Belgique et dans le nord de la France ... Avant-propos, résumé de ses interventions. Documents officiels ; (Anvers), Impr. de F. Burton ; 1918, 287 pages :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8576769/f3.image>



Vous trouverez une bonne synthèse, avec anecdotes, de l'histoire du **Comité National de Secours et d'Alimentation** et de la « *Commission for Relief* » (ou C.R.B.) dans les mémoires de Brand **WHITLOCK**, tant ***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative*** que sa traduction française : ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles***. Il est à noter qu'il utilise le mot « *ravitaillement* » dans la version anglophone. Voici des fichiers PDF de liens pour y accéder (période 1914-1917),

parmi les 59 chapitres relatifs à **1914** :

<http://idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201914%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

parmi les 29 chapitres relatifs à **1915** :

<http://idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201915%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

parmi les 31 chapitres relatifs à **1916** :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201916%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

parmi les 10 chapitres relatifs à **1917** :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201917%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Un livre fondamental, en 2 volumes, **PUBLIC RELATIONS OF THE COMMISSION FOR RELIEF IN BELGIUM (C.R.B.). DOCUMENTS** (STANFORD UNIVERSITY PRESS STANFORD UNIVERSITY, CALIFORNIA), écrit en collaboration par George Inness GAY (*Commission for Relief in Belgium*) et Harold Henry FISHER (*Stanford University*), a été publié en 1929.

Il est consultable à l'adresse INTERNET suivante :

<http://net.lib.byu.edu/estu/wwi/comment/CRB/CRB1-TC.htm>

Sa consultation sous cette forme s'étant cependant révélée malaisée lors nos recherches, nous avons rassemblé la trentaine de morceaux du puzzle et décidé de mettre à disposition une version **PDF**, ce qui n'aurait pas été possible sans le travail essentiel préalable :

<http://www.idesetautres.be/upload/Public%20Relations%20Commission%20for%20Relief%20Belgium%20Gay%20Fisher.pdf>

Pour « *l'immonde petite presse de chantage qui a poussé sur le fumier de la censure* », lisez l'article de synthèse de Roberto J. **Payró** (journaliste d'un pays neutre, l'Argentine), « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCUPACION%20FR%20019190613.pdf>

Baron **von der LANCKEN** ; *Mémoires. Mes trente années de service* (traduit de l'allemand par Maurice Tenine) ; Paris, Librairie Gallimard ; 1932, 253 pages. (*Meine dreissig Dienstjahre* ; 1931).

<http://www.idesetautres.be/upload/OSCAR%20VON%20DER%20LANCKEN%20LIENS%20INTERNET%20CHAPITRES%20MEMOIRES%20BELGIQUE%201914-1918.pdf>

Table des matières

(non présente dans le livre).

Note de l'éditeur (page 7)

Avant-propos (de l'auteur ; pages 9-10)

<http://www.idesetautres.be/upload/VON%20DER%20LANCKEN%20MEMOIRES%201930%20AVANT-PROPOS.pdf>

Partie II : **Bruxelles** (1914-1918) (pages 95-226)
Chapitre V : La déclaration de guerre. L'entrée en

Belgique. La fondation du *Gouvernement général* (pages 97-115).

<http://www.idesetautres.be/upload/VON%20DER%20LANCKEN%20MEMOIRES%2005%20BELGIQ UE%201914-1918.pdf>

Chapitre VI : Comment naquit la *Section politique*. La diplomatie. Les représentations diplomatiques. Situation juridique des ambassadeurs. Les privilèges accordés aux ambassadeurs (leur contenu et leur importance). L'activité des ambassades : l'ambassade américaine ; l'ambassade espagnole ; l'ambassade des Pays-Bas (pages 119-144).

<http://www.idesetautres.be/upload/VON%20DER%20LANCKEN%20MEMOIRES%2006%20BELGIQ UE%201914-1918.pdf>

Chapitre VII : Le Cardinal Mercier (pages 145-160).

<http://www.idesetautres.be/upload/VON%20DER%20LANCKEN%20MEMOIRES%2007%20BELGIQ UE%201914-1918.pdf>

Chapitre VIII : L'Office de ravitaillement américano-belge (pages 161-177).

<http://www.idesetautres.be/upload/VON%20DER%20LANCKEN%20MEMOIRES%2008%20BELGIQ UE%201914-1918.pdf>

Chapitre IX : Les Flamands (pages 178-187).

<http://www.idesetautres.be/upload/VON%20DER%20LANCKEN%20MEMOIRES%2009%20BELGIQ UE%201914-1918.pdf>

Chapitre X : La tragédie de la guerre. La guerre des francs-tireurs en Belgique *. Les déportations d'ouvriers. L'affaire Cavell (pages 188-214).

+ **Annexe 3** (pour la page 196) : concerne l'incendie de Louvain * (rapport de la section I de l'Administration civile, du 20 septembre 1914 ; pages 252-253).

<http://www.idesetautres.be/upload/VON%20DER%20LANCKEN%20MEMOIRES%20CHAPITRE%2010%20BELGIQUE%201914-1918.pdf>

Chapitre XI : Désirs de Paix : 1917. Briand (pages 215-226).

<http://www.idesetautres.be/upload/VON%20DER%20LANCKEN%20MEMOIRES%20CHAPITRE%2011%20BELGIQUE%201914-1918.pdf>

Considérations et perspectives (pages 227-241).

<http://www.idesetautres.be/upload/VON%20DER%20LANCKEN%20MEMOIRES%20POSTFACE.pdf>

Comité Hispano-Néerlandais pour la Protection du Ravitaillement en Belgique et dans le Nord de la France,

sous le Haut Patronage de :

S. E. Señor Don Alfonso Merry del Val,
Ambassadeur de S. M. le Roi d'Espagne
à Londres.

S. E. le Marquis de Villalobar,
Ministre plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire
de S. M. le Roi d'Espagne à Bruxelles.

Señor Don José Gongosto,
Consul Général de 1^{re} Classe d'Espagne
à Londres.

S. E. le Jonkheer, J. Loudon,
Ministre des Affaires Étrangères à La Haye.

S. E. le Jonkheer van Weede,
Ministre des Pays-Bas à Bruxelles

S. E. Monsieur M. van Vollenhoven,
Ministre Résident de S. M. la Reine des Pays-Bas
à Bruxelles.

Directeurs à Bruxelles :

M.M. Pedro SAURA,
Plácido BUYLLA, Directeur suppléant.

M.M. Godfried C. W. LANGENBERGH,
A. J. VAN MAASDIJK,

Délégués :

AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE :

M.M. Honorato Mari Pino
(mai-juillet 1917)
Enrique Lopez Ilana
(août 1917-décembre 1918)

PROVINCE D'ANVERS

M.M. Alfredo Martínez Baca
(mai 1917-1^{er} juin 1918)
Guillermo Bonnet y García
(1^{er} juin 1918)

PROVINCE DE BRABANT :

M.M. Plácido Buylla Alvarez
(mai 1917-30 novembre 1917)
Federico Lopez de Ocariz
(1^{er} déc. 1917-10 avril 1918)
Mario Ordas
(1-4-18-déc. 1918).

PROVINCE DE HAINAUT (sans les étapes) :

M. Plácido Buylla Alvarez
(mai 1917-déc. 1918)

PROVINCE DE LIMBOURG :

M.M. Ricardo Franco
(mai 1917-16 août 1917)
Federico Lopez de Ocariz
(15 sept. 1917-1^{er} déc. 1917)
Guillermo Bonnet y García
(10 janvier 1918-déc. 1918)
Francisco Vicente y Giner
(1^{er} juillet 1918-déc. 1918).

PROVINCE DE LUXEMBOURG :

M. Donato Cabrera y Aguilar
(mai 1917-déc. 1918)

PROVINCE DE NAMUR :

M. Mario Pineiro
(mai 1917-déc. 1918)

LILLE :

M. L. van der Burg
(mai 17-31-12-18).

VALENCIENNES

M.M. H. A. F. Siewertz van Reesema
(mai-août 1917)
Jan Alle Gorter
(août 1917-31 déc. 1918)

ST. QUENTIN :

M. F. H. Nauta
(mai 17-31-12-1918)

VERVINS :

M. le Jhr. J. W. de Marees van Swinderen.
(15-6-17-31-12-18).

CHARLEVILLE :

M.M. le Jhr. M. J. T. van de Poll
(juin-septembre 1917).
F. E. Samson
(oct. 1917-juin 1918).

LONGWY

M.M. F. E. Samson
(juin-sept 1917)
le Jhr. M. J. T. van de Poll
(octobre 1917-déc. 1918)

GAND :

M. H. C. Iwes
(mai 1917-déc. 1918)

MONS :

M.M. B. J. M. Lels
(mai-août 1917)
A. Luden
(août 1917-1^{er} novembre 1918)

ZONE-FRONTIERE
(résidence Bréda)

M. C. Kneppelhout
(11-6-17-30-11-18)

DIRECTION A LONDRES :

Señor Don José E. Roura, directeur

DIRECTION A LA HAYE :

le Jhr. Mr. E. Michiels van Verduynen, directeur.

Délégués du Comité National de Secours et d'Alimentation :

M.M. Jules Anspach, *Secrétariat, Contrôle des Garanties ;*
N. F. de Loneux, *Service des Centrales ;*
Lucien Beckers, *Intercommunales ;*
M. Van Damme, *Service des Prisons.*